RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03231
Numéro SIREN : 885 250 357
Nom ou dénomination : ABA ForceConsulting

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 5196

ABA FORCE CONSULTING

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 12 ALL DES TAS DE CAILLOUX
95360 MONTMAGNY

R.C.S : 885 250 357

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31/01/2024

Le 31 janvier 2024

A 10h,

Monsieur ALI BEN AISSA, associé unique et Président de la société ABA FORCE CONSULTING, société à actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :
- La Dissolution anticipée ;
- Nomination d'un Liquidateur,

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de nommer liquidateur Monsieur ALI BEN AISSA demeurant 12 ALL DES TAS DE CAILLOUX 95360 MONTMAGNY.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social qui reste fixé 12 ALL DES TAS DE CAILLOUX 95360 MONTMAGNY.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à MONTMAGNY
Le 31 Janvier 2024

Monsieur ALI BEN AISSA

